

DISCUSSION DELIB 18

Le Maire : « Questions ou Commentaires ? Madame THIEFFINE et ensuite Monsieur JAMMET. »

Madame THIEFFINE : « Oui juste d'abord pourra-t-on adhérer à cette association ? Quel est le Président de l'association ? Et puis pourquoi cette gratuité notamment pour les élus alors que ce n'est pas prévu pour les chômeurs, pourquoi ce privilège, tout simplement ? »

Le Maire : « Pardonnez-moi je n'ai pas entendu votre dernier commentaire. »

Madame THIEFFINE : « Pourquoi ce privilège aux élus, la gratuité, alors qu'elle n'est pas prévu pour les chômeurs, pourquoi pour les élus ? ».

Le Maire : « Monsieur JAMMET ».

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, je crois qu'il y a besoin en effet d'évoluer sur le dossier sous peine d'échec. Moi je ne veux pas vous faire de procès d'intention mais quand même on ne peut que regretter la précipitation avec lequel ce projet a été monté et mis en œuvre sans beaucoup de réflexion, ni sous le réseau existant des pistes cyclables puisqu'on en est au niveau de l'étude et qu'on est loin de la réalisation, ni sur les besoins et les aspirations des Mantais, ni par exemple sur la coopération intercommunale dans le cadre du Mantois. Parce que le résultat actuel, globalement, est assez consternant puisque ce n'est pas au nombre d'utilisateurs par vélo qu'on peut faire un bilan mais au nombre de vélos par usager, au bout de quelques semaines d'exercice. Donc les pistes que vous tracez ce soir et bien elles ne sont pas inintéressantes mais il convient, à mon avis, de les approfondir, c'est-à-dire de réfléchir, d'organiser la concertation avant de se précipiter et d'agir. En clair, je pense que ce premier pas doit être suivi par d'autres et je souhaite, Monsieur le Maire, que vous répondiez précisément sur ce sujet. Je crois vraiment que l'on a besoin d'avancer sous peine de gâcher une bonne idée. »

Le Maire : « Bien, merci de ces commentaires extrêmement enrichissants. Je crois, Monsieur JAMMET, vous savez c'est comme tout le vélo ce n'est pas encore quelque chose que nous avons forcément une grande habitude de pratique, en tout cas dans la ville, et que ce soit incitatif, que nous soyons incitatifs en offrant une année d'abonnement annuel me semble quelque chose qui peut être justement à faire la démonstration que nous ayons de plus en plus de vélos. Alors Madame THIEFFINE, il est d'usage que chaque fois que nous avons des tarifs qui sont ainsi proposés à l'ensemble des mille salariés, de faire que les élus bénéficient du même tarif, la même chose, je crois m'en souvenir notamment dans l'utilisation de la piscine, en tout cas, c'était le cas il y a quelques années, si ce n'est pas le cas ça veut donc dire que les tarifs ont été changés y compris pour le personnel mais les tarifs dont les personnels bénéficient sont par usage et c'est comme ça depuis plus de 60 ans les mêmes pour les élus. Pour les nouveaux habitants, il me semble important que les nouveaux habitants puissent immédiatement être sensibilisés à une pratique de vélos que nous voulons développer et que bien sûr nous inscrivons dans le cadre d'un développement des circulations douces ce qui est une chose qui me semble de bon aloi. Enfin Madame THIEFFINE, l'association est en cours

de constitution et je pense qu'elle pourra étudier des nouveaux tarifs que ceux que vous évoquiez, pourquoi pas, c'est quelque chose dont l'association..., cette association en cours de constitution, je leur demanderai de pouvoir l'étudier. Comme cette association est en cours de constitution, forcément le nouveau Président sera, comme il est d'usage, désigné par le Bureau. Je ne vais pas me substituer au Bureau, Madame THIEFFINE. Bien, y a-t-il des oppositions ?... ».

Monsieur QUEVAREC : « Alors qui sont les membres du Bureau ? On vote quand même 20 000 €, Monsieur le Maire, pour une association de création, on est juste en droit de savoir les membres de cette assemblée. »

Le Maire : « Je vous dis qu'ils sont en cours de constitution. Lorsqu'elle sera en constitution, bien sûr, on vous donnera les informations en question. »

Monsieur QUEVAREC : « Pourquoi cette précipitation ? »

Le Maire : « C'est par rapport au but de l'association que cette subvention est versée puisque notamment il faudra prendre en charge des abonnements qui sont notamment pour les nouveaux habitants. Voilà les missions qui seront clairement déterminées et qui seront dévolues à cette association. »

Monsieur QUEVAREC : « C'est un peu précipité, mais en tout cas, vous pouvez retirer, de manière très claire, nous refusons d'avoir ce privilège, d'avoir la gratuité du système vélos. On trouve ça vraiment inconséquent et incohérent. »

Le Maire : « Très bien, merci Monsieur QUEVAREC. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »